l'insurrection, il fut du très-petit nombre des députés qui provoquèrent directement le peuple à prendre les armes. Sous la monarchie de Juillet, il fit partie du groupe de députés qui acceptèrent pour chef parlementaire Casimir Périer. Il vota avec le centre gauche, notamment pour la réduction du cens électoral et pour la suppression de la pairie élective à remplacer par la pairie héréditaire. Il vota aussi avec la minorité pour l'abolition de la peine de mort. En 1837, M. d'Estourmel ne fut pas réélu, et resta depuis étranger aux affaires. Parmi ses écrits, on cite une comédie jouée avec assez de succès . la *Manie des arts*. — Son fils, le comte D'ESTOURMEL, a été élu en 1868 député de Péronne comme candidat de l'opposition avancée. Son élection fut annulée par la majorité servile de cette époque pour un don de 6,000 francs fait à une commune. Réélu aussitôt, puis lors des élections de 1869, il a siégé à gauche et voté avec les *irréconciliables*. Il est, depuis 1867, membre du conseil général de la Somme.

ESTOURMEL (François-de-Sales-Marie-Joseph-Louis, comte D'), administrateur et voyageur français, frère du précédent, né en 1783, mort en 1853. Auditeur au conseil d'État, puis sous-préfet de Château-Gontier (1811), il fut nommé par Louis XVIII préfet de l'Aveyron en 1815, et montra, trois ans plus tard, autant de prudence que d'impartialité dans la fameuse affaire Fualdès. Il dirigea ensuite successivement les préfectures de la Sarthe (1818), d'Eure-et-Loir (1819), des Vosges (1823) et de la Manche (1824-30). Après la révolution de Juillet, il se retira des affaires publiques, visita l'Italie, la Grèce, la Palestine et l'Egypte. On a de lui : *Journal d'un voyage en Orient* (Paris, 1844, 2 vol. in-8°, avec 160 planches) ; *Souvenirs de France et d'Italie dans les années* 1830, 1831 *et* 1832 (Paris, 1848, in-8°).

ESTOURNEAU (Jacques-Matthieu), architecte français, né à La Flèche en 1486, mort à une époque inconnue. C'est à lui qu'on doit les plans du château de Châteauneuf-sur-Sarthe, construit en 1540, et les dessins du beau mausolée de Charles de Bourbon, à Vendôme. De son temps, ce tombeau était regardé comme un chef-d'œuvre.

ESTOURNELLE (Anne-Marie-Louise DE REBECQUE, dame D'), romancière française, sœur de Benjamin Constant, née à Brevans, près de Dôle, en 1792, selon quelques-uns, et selon d'autres vers 1797, morte après 1835. Benjamin Constant était né en 1767, et sa naissance avait coûté la vie à sa mère, Henriette de Chandieu; Mlle de Rebecque, devenue plus tard Mme d'Estournelle, était-elle une fille naturelle du colonel Constant de Rebecque? On peut le supposer; car il n'est parlé nulle part d'un second mariage du père de l'auteur

Louise de Rebecque était directrice des postes à La Flèche, l'année même où fut publié son premier roman : *Alphonse et Mathilde* (1819, 2 vol. in-12). Les électeurs de la Sarthe avaient ouvert la porte de la Chambre des députés à son frère Benjamin Constant. On lui doit plusieurs romans empreints d'une tristesse douce et contenue qui nous rend leur auteur sympathique; on y trouve de la finesse dans les observations et un certain intérêt dans les situations que relèvent encore la grâce et la simplicité du style. Peut-être s'est-elle inspirée, dans *Alphonse et Mathilde*, de plus d'un épisode, de plus d'un souvenir de sa vie obscure et pourtant tourmentée. Outre ce roman, elle publia, en 1821, *Pascaline* (2 vol. in-12); *Félix;* enfin les *Deux femmes* (1835, 2 vol. in-8°).

ESTOUTEVILLE, village et commune de France (Seine-Inférieure), cant. de Buchy, arrond. et à 23 kilom. de Rouen ; 319 hab.

Ce village a donné son nom à une des plus anciennes et des plus puissantes familles de Normandie. Cette famille, déjà considérable au XIe siècle, s'allia directement à la maison royale de Bourbon sous le règne de François Ier. Un de ses premiers auteurs connus est Robert, sire D'ESTOUTEVILLE, qui suivit, en 1066, Guillaume, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre, où quelques-uns de ses descendants ont fait souche. Un autre Robert, sire D'ESTOUTEVILLE et de Valmont, chef de la famille vers la fin du XIIIe siècle, laissa deux fils, dont le puîné, Estout D'ESTOUTEVILLE, forma la branche des seigneurs de Torcy, subdivisée en plusieurs rameaux, tous éteints. L'aîné, Robert, sire D'ESTOUTEVILLE et de Valmont, qui vivait encore en 1530, eut plusieurs fils, dont l'aîné, ROBERT, a continué la filiation. Les autres ont formé les branches des seigneurs d'Aussebosc, de Rames et du Bouchet, toutes éteintes à la fin du XVe siècle. Robert, qu'on vient de nommer, épousa, en 1351, Marguerite de Montmorency, dont naquirent, entre autres enfants, Guillaume D'ESTOUTEVILLE, évêque d'Evreux, et Jean, seigneur D'ESTOUTEVILLE et de Valmont, grand boutillier de France. Celui-ci fut marié à Marguerite d'Harcourt, dame de Longueville, fille de Jean, comte d'Harcourt et d'Aumale, et de Catherine de Bourbon. Il eut de ce mariage Guillaume D'ESTOUTEVILLE, cardinal doyen du sacré collége, légat en France, archevêque de Rouen, évêque d'Ostie ; et Louis, sire D'ESTOUTEVILLE, grand sénéchal et gouverneur de Normandie, marié à Jeanne Paynel. Ce dernier eut pour fils et successeur Michel, sire D'ESTOUTEVILLE, qui contribua puissamment, sous le règne de Charles VII, à expulser ce qui restait d'Anglais en France. Il fut marié à Marie de La Rocheguyon, dont il eut deux fils. Le puîné, Guyon D'ESTOUTEVILLE, marié à Isabelle de Croy, ne laissa qu'une fille. L'aîné, Jacques, sire D'ESTOUTEVILE et de Valmont, conseiller et chambellan du roi Louis XI, capitaine de Falaise, avait épousé, en 1780, Louise d'Albret, dont vinrent deux fils, Louis D'ESTOUTEVILLE, abbé de Valloires, et JEAN, qui épousa, en 1509, sa cousine germaine, Jacqueline D'ESTOUTEVILLE, fille de Guyon, dont on a parlé ci-dessus. Il n'en eut qu'une fille, Adrienne D'ESTOUTEVILLE, vicomtesse de Rocheville, mariée, en 1534, à François de Bourbon, comte de Saint-Pol, fils puîné de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg. Ce fut en leur faveur que François Ier érigea la terre d'Estouteville en duché. Le membre le plus remarquable de cette famille est le cardinal Guillaume d'Estouteville, à qui nous allons consacrer un article particulier.

ESTOUTEVILLE (Guillaume D'), cardinal français, né en Normandie vers 1402, mort à Rome en 1482. Il était fils de Jean d'Estouteville, grand boutillier de France, et de Marguerite d'Harcourt. D'après la *Gallia christiana*, il entra dans l'ordre des bénédictins, puis fut nommé, par Nicolas V, archevêque de Rouen. Elevé, en 1437, sous le pontificat d'Eugène IV, à la dignité de cardinal, il devint plus tard camerlingue de l'Eglise romaine, et fut envoyé en France par le pape Nicolas V, afin d'engager Charles VII à faire la paix avec l'Angleterre et à prendre les armes contre les Turcs. En 1452, le cardinal d'Estouteville, qui était retourné à Rome après sa négociation, vint à Bourges en qualité de légat du saint-siége, et fit maintenir, dans une assemblée d'évêques, la pragmatique sanction et confirmer les libertés de l'Eglise gallicane. Ce prélat fut employé avec succès par Charles VII et Louis XI dans plusieurs négociations importantes, reçut la mission de réformer l'Université de Paris, lui donna de sages règlements, réprima de nombreux abus et modifia les immunités et priviléges, beaucoup trop étendus, attachés à la cléricature et à la scolarité. « Outre l'archevêché de Rouen, dit Lécuy, il possédait six autres évêchés, tant en France qu'en Italie. Il était titulaire de quatre abbayes et de trois grands prieurés, parmi lesquels il faut compter celui de Saint-Martin-des-Champs, l'un des plus riches de l'ordre de Cluny. » Ce puissant prélat n'hésitait point, lorsqu'on négligeait de faire droit à ses plaintes, à se faire lui-même justice. C'est ainsi que, n'ayant pu obtenir la punition d'un chef de sbires qui avait forcé un prêtre à remplir l'office de bourreau, il fit venir ce chef et ordonna de le pendre à sa fenêtre. Ce fut le cardinal d'Estouteville qui procéda aux informations juridiques, lesquelles précédèrent la sentence de réhabilitation de la Pucelle. Il employa une partie de ses immenses revenus à faire construire les deux tours de la cathédrale de Rouen, le palais archiépiscopal de cette ville, le chœur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, l'église des Augustins à Rome, etc. Il mourut doyen du sacré collége, après avoir pris part à l'élection de quatre pontifes, y compris Nicolas V. Son cœur, rapporté en France, fut inhumé dans la cathédrale de Rouen. Le cardinal d'Estouteville avait eu d'une dame romaine deux fils naturels qui prirent son nom et dont les descendants remplirent diverses fonctions dans le royaume de Naples.

ESTOUTEVILLE (Colbert, comte D'), écrivain français, petit-fils du grand Colbert. V. COLBERT.

ESTRADA, bourg d'Espagne, prov. et à 38 kilom. N. de Pontevedra, juridiction de Tabeiros; 3,500 hab. Tissage de lin, fabrication d'étoffes de laine. Eaux minérales.

ESTRADE s. f. (è-stra-de — du lat. *strata*, voie pavée, de *stratum*, supin du verbe latin *sterno*, j'étends, qui se rapporte à la racine sanscrite *star*, étendre, répandre, d'où le grec *storeô*, *strônnuô*, gothique *strauja*, allemand *streue*, anglais *strew*, russe *stroiu;* d'où aussi le sanscrit *startas*, étendu, grec *strôtos*, latin *stratus;* le sanscrit *startan*, surface, grec *strôton*, latin *stratum;* le sanscrit *starnvat*, étendant, grec *strônnus*, latin *sternens*, et enfin le sanscrit *stariman*, litière, grec *strôma*, latin *stramen*. La même racine apparaît dans le français *consterner*, *prosterner*, etc. Notre mot *estrade* vient directement de l'espagnol *estrada*, voie, chemin. *Battre l'estrade*, c'est battre les routes. L'*estrade*, sorte de plancher, se rapporte aussi au latin *strata*, proprement la chose étendue. Avant d'avoir emprunté *estrade* à l'espagnol, la vieille langue avait *estrée*, *étrée*, chemin, route.

La rivière de Seine qui moult est loée,
Et d'une part et d'autre mainte vigne plantée,
Vit Pontoise et Poissi, et Meulant, en l'*estrée*,
Marli, Montmorency et Conflans en la prée.
(*Roman de Berthe aux grands pieds.*)

Li pelerin qui vont parmi l'*estrée*,
Cil sevent bien où lor tombe est posée.
(*Nouveau recueil de contes.*)

On trouve aussi *strae* dans la traduction des *Quatre livres des Rois*). Chemin. ‖ Vieux mot.
— Petit plancher élevé pour y établir des siéges ou un lit : *L'*ESTRADE *d'un trône. L'*ESTRADE *des musiciens. Monter sur l'*ESTRADE.

— Fig. Position élevée :

De l'*estrade* des grands descendant en vulgaire,
Le mensonge sans frein, sans pudeur, sans raison,
S'accroît de bouche en bouche et s'enfle sans raison.
VOLTAIRE.

— *Battre l'estrade*, Courir la campagne, aller à la découverte, pour connaître la position, les mouvements de l'ennemi : *Wilfrid est allé* BATTRE L'ESTRADE. (Mérimée.) ‖ Errer çà et là, pour trouver ou surveiller quelqu'un : *Sans adieu; je vais* BATTRE L'ESTRADE *dans les cafés.* (Danc.)

— *Batteur d'estrade*, Eclaireur, homme détaché d'une troupe, pour aller à la découverte : *Israël envoya des* BATTEURS D'ESTRADE *pour considérer le pays de Jazer.* (Volt.) ‖ Flâneur, rôdeur; homme qui court les chemins : *Etre arrêté par des* BATTEURS D'ESTRADE.

ESTRADER v. n. ou intr. (è-stra-dé — rad. *estrade*). Battre l'estrade, courir les champs pour guetter l'ennemi ou pour dévaliser les voyageurs. ‖ Vieux mot.

ESTRADES, famille de Guyenne, dont les membres se sont signalés dans la carrière militaire. Elle avait pour chef, dans la seconde moitié du XVIe siècle, François D'ESTRADES, gentilhomme du roi Henri IV, qu'il servit utilement dans les guerres de la Ligue. Sous Louis XIII, il fut successivement gouverneur du comte de Moret, des ducs de Mercœur et de Beaufort, des ducs de Nemours et d'Aumale. Il mourut en 1653, laissant deux fils, Jean D'ESTRADES, évêque de Condom, et Godefroi, comte D'ESTRADES, maréchal de France en 1675, dont nous allons donner la biographie.

ESTRADES (Godefroi, comte D'), maréchal de France et habile diplomate, né à Agen en 1607, mort en 1686. D'abord page du roi Louis XIII, il alla en Hollande, à l'âge de dix-neuf ans, pour y apprendre le métier des armes et, malgré sa jeunesse, il remplit auprès du prince Maurice de Hollande les fonctions d'agent de la France. Après avoir servi dans l'armée hollandaise, il revint en France, fit pendant quelque temps partie de l'armée commandée par le cardinal La Valette, fut chargé en 1637, par le cardinal de Richelieu, de se rendre auprès de Charles Ier d'Angleterre, pour entamer des négociations qui n'aboutirent point, devint conseiller d'État en 1639, puis remplit diverses négociations diplomatiques en Hollande (1642), en Allemagne, en Piémont. Nommé en 1646 ambassadeur extraordinaire en Hollande, il obtint dans ce pays le commandement d'un corps auxiliaire qui concourut à la prise de Dunkerque. Peu après, il assista aux conférences de Munster, puis, devenu maréchal de camp (1647), il passa en Italie (1648), où il servit sous le prince de Modène, reçut en 1650 le gouvernement de Dunkerque et le grade de lieutenant général. Assiégé dans cette ville, en 1652, par l'archiduc d'Autriche, il dut capituler après une vive résistance. L'année suivante, il fut nommé lieutenant général de la reine régente à La Rochelle, dans le pays d'Aunis, et maire perpétuel de Bordeaux, commanda ensuite l'armée de Catalogne (1655), et força les Espagnols à lever le siége de Solsone. Le comte d'Estrades passa en 1661, comme ambassadeur extraordinaire, en Angleterre, où il obtint de Charles II, en 1662, la restitution de Dunkerque, moyennant une somme de 10 millions, fut nommé vice-roi de l'Amérique en 1663, ambassadeur extraordinaire en Hollande en 1668, et conclut l'année suivante, avec le roi de Danemark, le traité de Bréda. Louis XIV, qu'il avait suivi en Hollande en 1672, le créa maréchal de France en 1675. Le traité de Nimègue, dont il dirigea la discussion, couronna glorieusement sa carrière politique (1678). Il devint, peu de temps avant sa mort, gouverneur du duc de Chartres, qui fut plus tard régent du royaume. D'Estrades a écrit : *Lettres, mémoires et négociations en Hollande depuis* 1663 *jusqu'en* 1668, ouvrage plein d'intérêt, qui a été publié à Bruxelles en 1709 (5 vol. in-12). On y ajouta un sixième volume (La Haye, 1719). Une nouvelle édition, plus complète, a été publiée sous le titre de *Lettres et négociations de MM. le maréchal d'Estrades, Colbert, etc.* (La Haye, 1743, 9 vol. in-12). Le maréchal d'Estrades avait eu, entre autres enfants : Jean-François D'ESTRADES, abbé de Moissac, ambassadeur à Venise et en Piémont; Jacques D'ESTRADES, tué au siége de Fribourg, en 1677; Gabriel-Joseph D'ESTRADES, mort des blessures qu'il avait reçues au combat de Steinkerque, en 1692, et Louis, marquis D'ESTRADES, qui a continué la filiation. Celui-ci, gouverneur de Gravelines et de Dunkerque, après son père, mourut en 1711, laissant pour fils et successeur, Godefroi-Louis, comte D'ESTRADES, lieutenant général, qui eut une jambe emportée au siége de Belgrade, en 1717, et qui mourut de sa blessure.

ESTRADIOT s. m. (è-stra-di-o). V. STRADIOT.

ESTRAGALE s. f. (è-stra-ga-le — altérat. d'*astragale*). Techn. Nom d'un outil de tourneur.

ESTRAGON s. m. (è-stra-gon — du lat. *draco*, dragon, d'où *dracunculus*, nom d'une plante indéterminée). Bot. Espèce d'armoise aromatique dont on se sert comme condiment : *Vinaigre à l'*ESTRAGON. *Moutarde à l'*ESTRAGON. *L'*ESTRAGON *fournit un condiment aromatique qui jouit du privilége de figurer sur nos tables parmi les hors-d'œuvre.* (H. Berthoud.) *L'*ESTRAGON *se multiplie de graine, de pieds enracinés et de boutures.* (Raspail.)

— **Encycl.** L'*estragon* appartient à la famille des composées et à la tribu des sénécionées. On l'appelle aussi vulgairement *dragone*, *herbe dragon*, *serpentine*, *fargon*, etc. Son nom scientifique est *artemisia dracunculus*. Il doit ces différentes dénominations à la ressemblance qu'on a voulu trouver entre sa racine et le corps d'un serpent ou dragon plusieurs fois replié sur lui-même. L'*estragon* est une plante vivace, haute d'environ un mètre, à feuilles étroites, lancéolées et un peu charnues ; à fleurs jaunâtres, groupées en petits capitules globuleux, disposés eux-mêmes en épis axillaires, dont la réunion constitue une sorte de panicule allongée. Cette plante habite les régions froides et montagneuses de l'est de l'Europe, les bords de la mer Caspienne, la Tartarie, la Sibérie, la Mongolie chinoise. Elle est aujourd'hui cultivée dans tous nos jardins. L'*estragon* demande une terre franche, légère, fraîche et surtout bien meuble. Il ne réussit pas dans les terrains trop compactes ou trop humides. On le propage de graines, semées en mars, ou d'éclats de pied, faits au printemps ou à l'automne. On arrose pendant les grandes sécheresses, et, à l'entrée de l'hiver, après avoir coupé les tiges, on étend sur les souches une couche de terreau, que l'on recouvre même de litière, si les gelées sont rigoureuses. Au printemps, on enlève cette couverture. Il se développe alors des pousses vigoureuses, que l'on peut cueillir tous les quinze jours, mais en procédant avec précaution, de manière à ne pas arracher la plante. L'*estragon* a une très-longue durée, si l'on en prend quelque soin ; on ne l'arrache que lorsque ses racines gênent les végétaux voisins. Toutes les parties de ce végétal, mais surtout les feuilles, ont une odeur agréable, une saveur aromatique fraîche et piquante. C'est un condiment très-usité pour relever la saveur de certains mets fades ou aqueux ; on l'emploie particulièrement comme fourniture pour les salades. On s'en sert aussi pour préparer la moutarde et le vinaigre dits *à l'estragon;* ce dernier est employé en pharmacie et dans l'art culinaire. L'*estragon* est employé en médecine comme stimulant, apéritif, stomachique, incisif et antiscorbutique. On en extrait une eau distillée dont on a préconisé l'usage dans les maladies contagieuses. Toutefois, ces diverses propriétés sont d'autant plus développées que la plante a crû dans des climats plus chauds; l'*estragon* récolté dans les contrées septentrionales est presque entièrement dépourvu de saveur.

ESTRAHÈRE s. f. (è-stra-è-re — du lat. *extraneus*, qui est dehors ou de dehors). Féod. Droit du seigneur sur les biens délaissés, soit par décès, soit par absence du possesseur légitime. ‖ On disait aussi ESTRAIÈRE.

ESTRAIN s. m. (è-strain). Techn. Trame de fil de soie.

ESTRAMAÇON s. m. (è-stra-ma-son — On trouve dans la basse latinité *scramasaxus* pour désigner un glaive, un coutelas, une dague : « *Cum cultris validis quos vulgus* scramasaxos *vocant, infectis veneno... utraque ei latera feriunt*, » lisons-nous dans Grégoire de Tours, et dans le *Gesta regum Franciæ: « Ipsi gladiatores percusserunt regem Chilpericum in alvum* scramsaxis. » Dans *estramaçon*, le *c* du primitif *scramasaxus* s'est changé en *t* devant le *r*, comme dans *flétrir* de *flaccere*, et dans *chartre* de *carcer*. Le bas latin *scramasaxus* est composé de deux mots germaniques, dont l'un signifie couteau et l'autre se défendre en combattant. Le premier est l'ancien haut allemand *scirman*, *stsirman*, se défendre en combattant, combattre, ancien allemand *schirmen*, ancien suédois *skirma*, proprement faire usage du bouclier, de l'ancien allemand *scerm*, *scirm*, bouclier et défense, le même que le sanscrit *carma*, *carman*, bouclier, proprement peau, écorce, de *car*, dépouiller, arracher, le bouclier étant ainsi dit dans l'origine, parce qu'il était généralement fait de peau ou d'écorce. Le second mot est l'ancien allemand *sahs*, couteau, coutelas, dague ; ancien suédois *sax;* anglo-saxon *sax*, *soex*, *seax*, couteau, dague ; islandais *sax*, même sens ; danois *sax*, ciseaux, toutes formes se rapportant sans doute à la racine sanscrite *sagh*, couper, rompre, latin *seco*, allemand *saege*, anglais *saw*, russe *sieku*, cymrique *sigu*. Comparez aussi le latin *saxum*, pierre, rocher. On sait que les premières armes et les premiers instruments à l'usage des hommes furent en pierre. Peut-être aussi le rocher est-il ainsi désigné de ses éclats tranchants). Longue et lourde épée droite, à deux tranchants, qui était en usage au moyen âge.

. . . Nos illustres Bretons
Ont dégaîné leurs fiers *estramaçons*.
VOLTAIRE.

— *Coup d'estramaçon*, ou simplement *Estramaçon*, Grand coup de taille :

Et déjà sa main assassine
A d'un puissant *estramaçon*
Amoindri son nez d'un tronçon.
SCARRON.

‖ Fig. Attaque violente : *M. de La Rochefoucauld donna au premier président tant de* COUPS D'ESTRAMAÇON, *qu'il vint à bout de ce qu'il désirait.* (St-Sim.)

ESTRAMAÇONNÉ, ÉE (è-stra-ma-so-né) part. passé du v. Estramaçonner : *Etre rudement* ESTRAMAÇONNÉ.

ESTRAMAÇONNER v. a. ou tr. (è-stra-ma-so-né — rad. *estramaçon*). Frapper à coups d'estramaçon : ESTRAMAÇONNER *son adversaire*.

— v. n. ou intr. Se battre à coups d'estramaçon :

. . . Avez-vous des ennemis secrets?
Parlez, *j'estramaçonne* et je vous en défais.
TH. CORNEILLE.

‖ Se battre, en général : *Quand on ne peut pas* ESTRAMAÇONNER *contre des géants, on brise des bouteilles au cabaret.* (L. Reybaud.)

S'estramaçonner v. pr. Combattre l'un contre l'autre à coups d'estramaçon.

ESTRAMADURE, *Estramadura*, vaste contrée de la péninsule ibérique, appartenant partie à l'Espagne et partie au Portugal. Les Romains appelaient cette contrée *Vettonia*. Son nom actuel, qui vient d'*extrema Durii* (le pays au delà du Douro), lui fut donné au moyen âge.

ESTRAMADURE, ancienne province d'Espagne, bornée au N. par le royaume de Léon, à l'E. par la Nouvelle-Castille, au S. par l'Andalousie, à l'O. par le Portugal. Depuis 1833, l'Estramadure forme les deux provinces de Badajoz et de Cacerès. La superficie de l'Estramadure est évaluée à 43,300 kilom. carrés. Sa population s'élève, d'après les renseignements les plus récents, à 707,115 hab. L'Estramadure forme une immense plaine, sillonnée au N. par la sierra de Gredos, au centre par la sierra de Guadalupe, au S. par une partie de la sierra Morena. Parmi les cours d'eau qui arrosent cette province, nous signalerons : le Tage et la Guadiana, qui la baignent dans sa plus grande largeur, l'Alagon et le Tietar. Quoique les montagnes se couvrent de neige à la fin de novembre, le climat est chaud, même en hiver. Le sol est sablonneux, mais très-fertile partout où il peut être arrosé, notamment dans la Vega et aux environs de Cacerès. Du reste, l'agriculture y est très-négligée, et de vastes plaines, qui ne servent que de pâturages, pourraient facilement être mises en culture. Les productions les plus importantes sont : le blé, l'orge, le vin, le chanvre, l'huile, la soie, le poivre et la guède. L'Estramadure mérite d'être citée pour le vin d'*Olivença*, auquel on donne le nom de *tinto*, vin non liquoreux et n'ayant que fort peu de rapport avec celui du même nom que l'on fait à Alicante et à Rota. C'est un vin rouge, moelleux, délicat et suave. Quelques montagnes sont couvertes de belles forêts de chênes, de châtaigniers, de liéges et de sumacs. Si les habitants de l'Estramadure négligent l'agriculture, en revanche ils consacrent tous leurs soins à l'élève des bestiaux, notamment des moutons, des chevaux et des mulets, qui sont de belle race. On trouve peu de gibier dans l'Estramadure, mais beaucoup d'abeilles, qui fournissent une grande quantité de miel et de cire. L'industrie est peu développée. Elle produit principalement des draps, des toiles, de la corderie, des cuirs et du savon. Le commerce d'exportation consiste en gros draps, eaux-de-vie, chanvre, lin, charcuterie et poterie. L'instruction publique compte : dans la province de Badajoz, 5 établissements d'ordre supérieur, fréquentés par environ 700 élèves, et 117 écoles élémentaires, recevant 16,400 enfants; dans la province de Cacerès, 276 écoles, fréquentées par 14,770 élèves.

« Placés dans un pays qui semble isolé de tout autre, et où les occasions de communiquer avec les différentes parties de la monarchie espagnole ne sont pas fréquentes, les habitants de l'Estramadure, dit M. de Laborde, se concentrent en eux-mêmes et s'abandonnent à leur propre existence. Ils ne connaissent ni les agréments de la vie ni les moyens de se les procurer. Le peu d'usage du monde leur en fait redouter la fréquentation et les éloigne de la société. De là vient qu'ils paraissent taciturnes et qu'ils sont peut-être les plus sérieux de tous les Espagnols. Ils craignent l'abord des étrangers ; ils fuient leur compagnie, et se plaisent à rester confinés toute leur vie dans leur province. Un certain dégoût pour l'occupation et le défaut de connaissances les éloignent du travail et les retiennent constamment dans l'oisiveté. Ils ont d'ailleurs des qualités excellentes : ils sont francs, sincères, remplis d'honneur et de probité, lents à former des entreprises, mais fermes dans leurs projets et constants dans leurs idées. Ils ont toujours été d'excellents soldats; ils sont énergiques et robustes, supportant sans murmure les fatigues et les dangers de la guerre; ils y ont toujours montré un courage remarquable. »

L'Estramadure a vu naître don Garcia de Paredès, Fernand Cortez, Francisco Pizarre, le marquis del Valle de Goanaco, etc.

ESTRAMADURE (PROVINCE DE L'), division administrative du Portugal, bornée au N. par le Beïra, au S. par l'Alentejo, et à l'O. par l'océan Atlantique. Superficie, environ 3,164 kilom. carrés; pop., 755,122 hab. Elle comprend 3 districts : Lisbonne, Leira et Santarem; 30 comarques, 86 *conselhos* ou communes et 471 paroisses. C'est une contrée montagneuse, que sillonnent les sierras de Guadarama, de Guadalupe et de Morena, dont les ramifications forment de grandes vallées dans l'intérieur du pays. Sur les côtes, que bordent des falaises, on trouve quelques baies et les promontoires de Carveiro, de Rocca et d'Espechel. La province est arrosée par le Tage, qui la divise en deux parties presque égales. Dans l'intérieur se trouvent quelques lacs et des sources d'eaux thermales. Le climat, qui y est très-chaud, est rafraîchi par les vents fréquents du N.-E., et un printemps presque continuel règne dans les environs de Lisbonne. Les tremblements de terre sont malheureusement plus fréquents dans cette province que sur aucun autre point du Portugal. Le sol est fertile, surtout sur la rive gauche du Tage, où les montagnes et les vallées se couvrent de la plus luxuriante végétation ; mais l'agriculture y est si négligée, que la production des céréales suffit à peine à la consommation des habitants. On récolte du froment, du maïs, des châtaignes, du millet, du lin, du safran et de bons vins, parmi lesquels ceux de Carcovelos et de Coralès sont particulièrement estimés. La chasse et la pêche sont très-productives. Les montagnes recèlent du cuivre, du plomb, du fer, du mercure, de la houille, du marbre et des pierres à fusil ; mais ces richesses minérales sont inexploitées.

Les habitants de la province de l'Estramadure passent pour les mieux civilisés du Portugal et en parlent la langue le plus purement.

ESTRAN ou **ESTRAND** s. m. (è-stran — de l'angl. *strand*, rivage). Côte plate et sablonneuse, que la mer couvre et découvre tour à tour. ‖ Se dit sur les côtes de la Manche.

ESTRANGHELO adj. m. (è-stran-ghé-lo — du syriaque *star*, écriture; *ingil*, évangile). Philol. Se dit d'une forme particulière des lettres syriaques, qui fut employée dans les premiers siècles de notre ère : *Alphabet* ESTRANGHELO. *Caractères* ESTRANGHELOS.

ESTRANGUILLE s. f. (è-stran-ghi-lle; *ll* mll.). Econ. rur. Instrument qui sert à marquer les bestiaux.

ESTRANIÈRE s. f. (è-stra-niè-re). Mar. Pavillon, flamme, pennon : *Là estoient encore sur ces mâts les* ESTRANIÈRES *armoyées, ensegivées de leurs enseignes, qui baulioient au vent et ventiloient et fretilloient.* (Froissart.) ‖ Vieux mot.

ESTRAPADE s. f. (è-stra-pa-de — du germanique : suisse *strapfen*, tirer; allem. *straff*, attaché fortement; angl. *strap*, courroie). Supplice consistant à hisser le patient au haut d'un mât, les mains liées derrière le dos, et à le laisser retomber dans la mer ou jusque près de terre : *Donner trois tours d'*ESTRAPADE. ‖ Mât servant à ce supplice.

— *Double*, *triple estrapade*, Exercice d'acrobate, consistant à passer deux, trois fois le corps entre les bras et la corde à laquelle l'acrobate est suspendu par les mains.

— Manége. Saut de mouton que fait un cheval rétif, pour désarçonner son cavalier.

— Jeux. A l'hombre, Chance du joueur qui fait la bête, après avoir joué sans prendre.

— Techn. Outil dont se servent les horlogers pour monter le grand ressort d'une pendule.

— **Encycl.** Le supplice de l'*estrapade* paraît avoir été inventé en Italie. Il consistait à élever à une certaine hauteur, au moyen d'une poulie, le patient, attaché par les pieds et par les mains à une même corde, et à le laisser retomber près de terre, de tout le poids de son corps, de manière à lui disloquer les bras et les jambes. L'ingéniosité des tortionnaires s'appliqua à raffiner ce supplice. Quelquefois, le condamné, les mains liées derrière le dos et les jambes libres, était hissé au haut de l'appareil par la corde qui lui attachait les poignets; quand on le lançait dans l'espace, la secousse de la chute lui retournait violemment les bras et lui luxait les épaules. Il arrivait que le bourreau recommençait plusieurs fois, et le malheureux soumis à cette épouvantable épreuve ressentait des douleurs si horribles, que souvent il n'y survivait pas. Comme aggravation de peine, on attachait des poids aux pieds du supplicié, afin d'augmenter encore la violence de sa chute. Cette torture, usitée surtout comme question ordinaire et extraordinaire, était employée très-fréquemment dans les Etats du pape ; elle fut appliquée, avec la dernière rigueur, à l'infortunée Béatrix Cenci, sous le pontificat du pape Clément VIII.

Introduit en France avec les mœurs italiennes, au XVIe siècle, le supplice de l'*estrapade* fut infligé comme punition militaire.

Sous le règne de François Ier, au moment où le fanatisme religieux se déchaîna contre les sectateurs de Luther et de Calvin, l'infernal génie des bourreaux inventa un nouveau supplice, auquel on donna le nom d'*estrapade*, et qui dépassait en horreur et en cruauté les inventions les plus barbares. Trouvant que le feu étouffait trop rapidement les huguenots et qu'ils ne souffraient pas assez longtemps, on attacha ces malheureux au bout d'une longue poutre qui, basculant au sommet d'un poteau vertical, les plongeait dans un bûcher d'où le mouvement de bascule les retirait aussitôt, de façon à les brûler avec une extrême lenteur; plusieurs calvinistes furent ainsi brûlés à petit feu, sur une place de Paris qui a conservé le nom de place de l'*Estrapade*.

Il est inutile de dire que, depuis de longues années, cet horrible supplice, qui a existé trop longtemps pour l'honneur de l'humanité, a cessé d'être en usage.

Nous trouvons les renseignements suivants dans un vieux document :

Au XVIe siècle, la torture de l'*estrapade* fut employée pour prolonger les douleurs des *malversans en matière de religion*, que les tribunaux d'inquisition condamnèrent en foule entre les années 1523 et 1560. La victime était attachée à l'extrémité d'une espèce de balançoire, qu'on abaissait sur le bûcher et qu'on relevait successivement avec un choc violent, de manière que les membres du patient étaient à la fois disloqués et brûlés à petit feu, jusqu'à ce qu'il tombât sur le bûcher, lorsque les flammes avaient gagné les cordes qui le garrottaient. François Ier et Henri-II, avec toute leur cour, assistèrent plusieurs fois à cet horrible spectacle. Le 21 janvier 1535, le roi, ayant résolu d'expier par une procession solennelle les offenses commises par les hérétiques contre le saint sacrement, ordonna qu'on fît jouer les estrapades sur son passage, dans les six principales places de la capitale. A chaque station, en effet, on attendit, pour commencer le supplice, l'arrivée de François Ier et de la procession, et le roi, humblement prosterné, implorait la miséricorde divine sur son peuple, jusqu'à ce que les malheureux martyrs eussent péri dans d'affreuses douleurs, au milieu des huées du peuple.

Enfin, un texte curieux, tiré du *Comptable de Lille*, sur un cas d'*estrapade* appliqué au XVIe siècle en manière de question, nous apprend que le maître des hautes œuvres avait reçu XII livres, pour avoir torturé, en 1570, « par charge de l'auditeur de l'infanterie espaignolle, ung soldat espaignol, et donné l'*estrapade* à deux aultres Espaignols. » Le même document mentionne ailleurs une somme de XII sols donnée « à Noël Damon, febvre (forgeron), pour une braye et deux quevilles de fer pour une mollette servant à faire l'*estrapade* aux soldats espangnols (*sic*); » XX sols, prix de « deux gros enneaux et deux crampons pour haller la corde pesant XX livres et longue de XXI toises (payée XL s.). »

Estrapade (RUE DE LA **Vieille-**), rue historique du vieux Paris, tracée sur l'emplacement du mur d'enceinte de Philippe-Auguste et appelée d'abord rue des Fossés-Saint-Marcel. Le nom de rue de l'Estrapade lui vient du supplice qu'y subissaient jadis les soldats en faute et les calvinistes (v. ci-dessus). La porte Papale, qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, était située à la jonction des rues des Fossés-Saint-Jacques, des Postes et de la Vieille-Estrapade; elle fut démolie au commencement du XVIIe siècle. On a découvert récemment, en reconstruisant une maison de la rue de la Vieille-Estrapade, un fragment de pierre qui formait le couronnement d'un tombeau antique de la basse époque romaine. « Chacune des faces, dit un archéologue, est ornée d'un fronton avec ou sans sculpture; des restes de chapiteaux isolés s'y rattachent; ils indiquent clairement que ce sommet de tombeau devait couvrir un buste ou tout autre souvenir du défunt; aucune inscription ne dit à qui appartenait la sépulture. Ce fragment, qui est resté dans les mains de l'architecte, confirme ce qui a été déjà constaté, qu'au sommet de la montagne Sainte-Geneviève commençait la vaste nécropole qui s'étendait sur tout le versant méridional, entre les voies romaines et le bourg Saint-Marcel, espace qu'au moyen âge on nommait encore le *fief des tombes*. » L'illustre philosophe Denis Diderot, le principal auteur de l'*Encyclopédie*, a habité longtemps la rue de la Vieille-Estrapade. Après Diderot, il serait injuste d'oublier un hôte plus modeste de la même rue : Mlle Biheron, qui, sans instruction, sans maître, parvint à créer avec de la pâte toutes les pièces d'un système complet d'anatomie, et rendit ainsi un service signalé à la science médicale.

Il serait à souhaiter que la rue de la Vieille-Estrapade, désignation qui n'a plus de raison d'être, prît le nom de Diderot, qui attend encore, après cent ans, un hommage rendu depuis longtemps à ses émules... et aussi à ses ennemis.

ESTRAPADÉ, ÉE (è-stra-pa-dé) part. passé du v. Estrapader : *Soldat* ESTRAPADÉ.

ESTRAPADER v. a. ou tr. (è-stra-pa-dé — rad. *estrapade*). Infliger le supplice de l'estrapade à : ESTRAPADER *un matelot*.

ESTRAPASSÉ, ÉE (è-stra-pa-sé) part. passé du v. Estrapasser : *Cheval* ESTRAPASSÉ.

ESTRAPASSER v. a. ou tr. (è-stra-pa-sé — ital. *strapazzare;* de *stra*, hors de, et de *pazzo*, fou). Manége. Harasser par un trop long exercice : ESTRAPASSER *son cheval*.

ESTRAPER v. a. ou tr. (è-stra-pé). Agric. Scier avec l'estrapoire : ESTRAPER *du chaume*.

S'estraper v. pr. Etre estrapé : *Ce chaume* S'ESTRAPE *facilement*.

ESTRAPOIRE s. f. (è-stra-poi-re — rad. *estraper*). Agric. Outil en forme de croissant, dont on se sert pour couper le chaume.

ESTRAPONTIN s. m. (è-stra-pon-tin). Mar. Hamac.

ESTRAQUE s. f. (è-stra-ke). Mar. Partie de la carène comprise entre deux préceintes consécutives. ‖ Hauteur de cette partie du navire.

ESTRAQUELLE s. f. (è-stra-kè-le). Techn. Pelle avec laquelle le verrier prend la matière dans le four et la porte dans les pots.

ESTRASSE s. f. (è-stra-se — de l'ital. *straccio*, chiffon, au pluriel *stracci*, fleuret, soie grossière, venu du verbe *stracciare*, déchirer, lacérer. Ce verbe représente un type latin, *distractiare* ou *extractiare*, du participe *distractus* ou *extractus*, de *distrahere* ou *extrahere*, arracher, déchirer). Comm. Bourre de soie. ‖ On dit aussi STRASSE et CARDASSE.

ESTRE s. f. (è-stre). Maisonnette, appentis. ‖ Endroit où l'on se tient. ‖ Vieux mot.

ESTRÉES (ducs D'), famille de Picardie qui a produit un grand nombre d'hommes distingués. Vers le milieu du XVe siècle, elle s'est divisée en deux branches, dont l'aînée s'est éteinte au bout de trois ou quatre générations. La branche cadette a pour auteur Antoine d'Estrées, dit le Jeune, qui mourut en 1530, laissant, entre autres enfants, Jean d'Estrées, seigneur de Cœuvres, maître et capitaine général de l'artillerie de France sous Henri II, marié à Catherine de Bourbon, fille de Jacques, bâtard de Vendôme. Jean d'Estrées fut père d'Antoine d'Estrées, vicomte de Soissons, marquis de Cœuvres, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, grand maître de l'artillerie, qui eut, entre autres enfants : François-Louis d'Estrées, tué au siége de Laon en 1594; François-Annibal, qui a continué la filiation; Diane d'Estrées, mariée au maréchal de Montluc, et la belle Gabrielle, maîtresse du roi Henri IV. François-Annibal d'Estrées, d'abord destiné à l'état ecclésiastique et pourvu de l'évêché de Noyon, quitta cette carrière à la mort de son frère aîné, embrassa l'état militaire, fut fait maréchal de France et obtint, en 1648, l'érection en duché-pairie du marquisat de Cœuvres, sous le nom d'Estrées. Il mourut en 1670, âgé de près de cent ans. Il avait eu, entre autres enfants : 1° François-Annibal, qui a continué la ligne; 2° Jean, comte d'Estrées, maréchal et vice-amiral de France, vice-roi d'Amérique, dont la descendance s'est éteinte avec ses deux fils : Victor-Marie, maréchal de France, connu sous le nom de maréchal de Cœuvres, membre de l'Académie française, de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions; et Jean d'Estrées, nommé archevêque et duc de Cambrai, mort en 1718, sans avoir été sacré; 3° César d'Estrées, cardinal, évêque et duc de Laon; 4° Louis, marquis d'Estrées, tué devant Valenciennes en 1656. François-Annibal II, duc d'Estrées, gouverneur de l'Ile-de-France, ambassadeur à Rome, fut père de François-Annibal, dont nous allons parler, et de Jean d'Estrées, évêque-duc de Laon. François-Annibal III, duc d'Estrées, mort en 1698, laissa deux fils, dont le cadet ne lui survécut que de quelques années. L'aîné, Louis-Armand, duc d'Estrées, marquis de Cœuvres, gouverneur de l'Ile-de-France, épousa, en 1707, une nièce de Mazarin, dont il n'eut pas d'enfants, et mourut en 1723, laissant le titre de duc et pair au maréchal de Cœuvres, qui mourut lui-même peu de temps après sans postérité. Nous allons compléter cette notice par la biographie des principaux membres de cette famille.

ESTRÉES (Jean, marquis D'), grand maître de l'artillerie de France, né en 1486, mort en 1571. Il servit successivement sous François Ier, Henri II, François II et Charles IX. Le marquis d'Estrées donna de nombreuses preuves de sa valeur à Marignan (1515), pendant la conquête du Milanais, et à la bataille de Pavie (1525), auprès de François Ier, qui le nomma gentilhomme de son hôtel en 1533; puis il assista à l'affaire de Cérisoles et à la conquête du Montferrat. Sous Henri II, il devint grand maître et capitaine général de l'artillerie de France (1550), et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances (1556). Maintenu dans ses fonctions par François II et par Charles IX, il fut nommé par ce dernier prince lieutenant général à Orléans. Brantôme fait de la capacité et de la bravoure de d'Estrées l'éloge le plus pittoresque. « Il alloit, dit-il, à la tranchée tête levée, la plupart du temps à cheval, monté sur une grande haquenée alezane qui avoit plus de vingt ans, et qui étoit aussi assurée que le maître ; car, pour les canonnades et arquebusades qui se tirassent dans la tranchée, ni l'un ni l'autre ne baissoient jamais la tête, et ils se montroient par-dessus la tranchée la moitié du corps, car il étoit grand et elle aussi. » Jean d'Estrées fit faire de grands progrès à la fabrication des bouches à feu. Il avait embrassé la Réforme calviniste. — Son fils, le marquis Antoine D'ESTRÉES, était gouverneur de Noyon lorsqu'il fut assiégé dans cette ville par le duc de Mayenne en 1593. Il s'y conduisit de la façon la plus brillante, défendit la place pendant trois semaines et fit subir de telles pertes aux assiégeants que, après la capitulation de Noyon, le duc de Mayenne se trouva dans l'impossibilité d'aller secourir les Parisiens. En récompense de sa belle conduite, Henri IV donna à d'Estrées le gouvernement de l'Ile-de-France et de La Fère, puis lui conféra, en 1597, la charge de grand maître de l'artillerie, dont d'Estrées se démit en faveur de Sully en 1600.